

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 24 avril 2014 à 15 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Constance Lauzon, Directrice des affaires publiques et du greffe
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 H 05.

10.01
CA14 26 0123

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 avril 2014

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 avril 2014, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

10.02
CA14 26 0124

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les Cités et les villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01

CA14 26 0124

Autorisation d'une dépense de 69 761.08 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat pour une durée de 7 mois à « Béton Mobile Rive-Sud inc. », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie - Appel d'offres sur invitation RPPV14-04019OI (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 69 761.08 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à « Béton Mobile Rive-Sud inc. » le contrat à cette fin, au prix unitaire de 235.50\$/m³ pour le bétonnage les samedis et dimanches, ainsi qu'un coût additionnel de 120\$/h lorsqu'il y a dépassement du temps d'attente prévu d'une (1) heure par coulée de 4m³ pour un montant total de 69 761.08 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat (contrat RPPV14-04019OI) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

1146683008

20.02

CA14 26 0125

Approbation d'un protocole d'entente avec l'« Association des restaurateurs de rue du Québec » relativement au projet pilote de cuisine de rue 2014 - Autorisation d'une dépense totale de 3 449,23 \$, pour la réalisation du projet-pilote sur la cuisine de rue - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unité de stationnement pour un montant total de 3 449,23 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

D'amender le projet de résolution soumis au conseil d'arrondissement de manière à modifier la plage horaire spécifiée à l'annexe A du projet du protocole déposé, afin d'autoriser la cuisine de rue de 17 h à 20 h sur le site Marconi-Alexandra.

Adopté à l'unanimité, une fois la proposition d'amendement adoptée.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de protocole à intervenir avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à l'égard d'un projet-pilote de cuisine de rue dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, pour la période du 1er mai au 1er octobre 2014;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ledit protocole, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'autoriser une dépense totale de 3 449,23 \$ pour la réalisation du projet-pilote visé;

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1140963030

40.01

CA14 26 0126

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2014) », relatif à la tarification de l'occupation du domaine public dans le cadre des activités de cuisine de rue (RCA-101-2)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2014) - RCA-101-2 », a été distribuée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE lecture dudit règlement a été donnée séance tenante;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlements sur les tarifs (2014) » afin d'instaurer des frais exigibles d'occupation du domaine public dans le cadre des activités de cuisine de rue (RCA-101-2).

Adoptée à l'unanimité
1141307008

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 15 H 07.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2014.